

## U.V.V.O.S. - Siège social : 9, rue des Roches - 95650 MONTGEROULT Tél: 01 34 42 71 64 Adresse Internet : <a href="mailto:uvvos.idf@gmail.com">uvvos.idf@gmail.com</a> Site www.uvvos.fr Association Loi 1901 N° W953003439 N° SIREN /SIRET 803 474 840 000 11 Code APE 9499Z

Union Vigneronne Vals d'Oise et de Seine (UVVOS) Henri Le Rouzic, Président

9, Rue des Roches 95650 MONTGEROULT

Mail: henry.lerouzic@neuf.fr

Tel: 06 83 36 88 88 Lettre recommandée AR Direction Générale de Douanes 11, Rue des Deux Communes 92558 MONTREUIL Cedex

Montgeroult, le 22 juin 2020

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le bureau des Douanes d'Épernay a contacté des associations et des collectivités adhérentes à l'UVVOS qui exploitent des petites vignes patrimoniales pour régulariser leur plantation auprès des douanes suite au ralliement de la France aux directives européennes en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Nous nous permettons par la présente de vous faire part de notre inquiétude et de nos questionnements, en ce qui concerne les activités associatives au regard des directives de déclaration d'exploitation de vignes, et d'élaboration de vin auxquelles pourraient être assujettis des particuliers, des associations et des municipalités; considérant que, aux termes de la règlementation applicable, et des directives de déclarations d'exploitations il n'y a que deux types de vignes : « familiales » ou « commerciales »

Conformément aux termes de la déclaration de notre association UVVOS, paru au journal officiel du 1<sup>er</sup> juillet 2004, ayant pour objet de : « promouvoir, mettre en valeur et favoriser les connaissances de vignes expérimentales à caractère culturel et pédagogique (en Ile de France) en relation avec tous les acteurs privés, publics et associatifs » nous fédérons des vignes adhérentes et sympathisantes pour les accompagner au mieux dans leurs buts culturels et pédagogiques.

Il n'est pas en aucun cas question de commerce sous quelques formes que ce soit avec les faibles productions réalisées. Sous l'impulsion des communes et souvent avec leur aide pour le terrain, des petites associations sans but lucratif ont créées pour replanter une parcelle de vigne patrimoniale afin de rappeler à tous notre passé viticole historique. Ces vignes permettent aux collectivités d'organiser ou de participer à 2 ou 3 événements culturels annuels (fêtes des vendanges, fête de la Saint Vincent, visites pédagogique avec des enfants...) devenus aujourd'hui incontournables pour la vie sociale et culturelle tant difficile à animer en Ile de France.

Il est bien entendu que nos adhérents ne sauraient se soustraire aux déclarations et droits de circulation auprès de l'administration compétente, et auxquels nous leurs donnerons toutes informations sur le sujet mais les deux catégories que vous nous imposer sont soit trop restrictives pour survivre ou trop contraignantes en regard d'un budget associatif. Il serait donc souhaitable que nous puissions au titre de nos adhérents exploitants, bénéficier d'un régime dérogatoire, correspondant à l'esprit associatif en pareil cas assujettis à des déclarations de contrôle allégées.

Il nous est évident connaissant déjà les difficultés des adhérents à pérenniser leur vigne malgré souvent de petits dons en soutien de leur bénévolat que ces nouvelles contraintes administratives et financières auront le dernier mot sur la survie d'activités sociales et culturelles de centaines de communes d'Île de France à travers la dissolutions des associations concernées.

Nous nous sommes rapprochés du Comité de Coordination Région Ile de France des Confréries (COCORICO) et comme ce dernier, nous nous tenons également à votre disposition pour trouver ensemble ce régime dérogatoire.

Monsieur Jean-Luc DAKOWSKI, Vice-président de l'UVVOS (<u>jeanluc.dakowski@gmail.com</u>) - Tel : 07 68 78 66 75) a été désigné par notre Conseil d'Administration comme interlocuteur pour cette affaire.

Vous remerciant de bien vouloir regarder avec bienveillance et donner une suite à cette requête. Veuillez agréer Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de notre bonne volonté.

Henri Le Rouzic Président de l'UVVOS